

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1179 Subvention (14.760 euros) à 3 associations travaillant sur la communication de l'histoire auprès du public.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le Projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à 3 associations travaillant sur la communication de l'histoire auprès du public ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 7.000 euros est attribuée à l'association Ciné-Histoire 8 rue Duplex, 75015 Paris X04747/2014_00469/44882.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 7.000 euros est attribuée à l'association Ciné-Archives 2 place du Colonel Fabien, 75019 Paris 18861/ 2014_00543.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 760 euros est attribuée à l'association les Témoins de l'Histoire à la R.A.T.P. 18 rue de Vézelay, 75008 Paris A00134 / 2014_00428/ 19250

Article 4 : La dépense correspondante soit 14.760 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001 ; Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Mémoire.